

**Barème de nos honoraires TTC, à la charge de l'acquéreur, sur prix d'achat TTC, tarifs au 1<sup>er</sup> Janvier 2021**

**Bien immobilier résidentiel classique, en nu dans l'ancien**

<u>Prix de vente</u>	<u>Honoraires</u>
Jusqu'à 100 000 €	10 % avec un minimum de 8 K€
De 101 000 € à 200 000 €	9 %
De 201 000 € à 300 000 €	8 %
De 301 000 € à 400 000 €	7 %
De 401 000 € à 500 000 €	6 %
A partir de 501 000 €	5 %

**Bien immobilier résidentiel, en résidence avec services, en meublé dans l'ancien (LMP ou LMNP)**

<u>Prix de vente</u>	<u>Honoraires</u>
Toutes opérations	12 %*soit 10 % HT
*possibilité honoraires partagés vendeur(s)/acquéreur(s) 50/50 et récupération de la TVA possible	

**Bien immobilier résidentiel classique, en démembrement ou en résidence avec services dans le neuf**

<u>Prix de vente</u>	<u>Honoraires</u>
Toutes opérations	tarif promoteur, pas d'honoraire charge acquéreur

**Locaux commerciaux, fonds de commerce et terrain**

<u>Prix de vente</u>	<u>Honoraires</u>
Jusqu'à 500 000 €	12 %* soit 10 % HT
A partir de 501 000 €	10 %*
*possibilité honoraires partagés vendeur(s)/acquéreur(s) 50/50 et récupération de la TVA possible	